

**2023
2024**

**Rapport
annuel
d'activités**

ITAQ.CA







Cette publication a été réalisée par l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, en collaboration avec le Service des communications internes.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne à l'adresse itaq.ca.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN 978-2-550-98845-8 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Institut de technologie agroalimentaire du Québec – 2024

Saint-Hyacinthe, le 1^{er} décembre 2024

Monsieur André Lamontagne
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Lettre au ministre

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous transmets le rapport annuel de gestion de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ), pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2024, pour son dépôt à l'Assemblée nationale du Québec.

Ce rapport a été produit conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec*.

Il rend compte des activités et réalisations de l'Institut au cours de l'exercice financier 2023-2024 et commente les résultats atteints. Toutefois, je tiens à vous informer qu'en raison du report de l'audit des états financiers de l'ITAQ pour l'exercice clos le 30 juin 2024, le rapport de l'auditeur indépendant ne figure pas dans cette édition du rapport annuel.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Karine Mercier

Mot du président et de la directrice générale

Chers membres de la communauté de l'ITAQ,

Alors que nous vous présentons notre rapport annuel de gestion pour l'année 2023-2024, nous ressentons une grande fierté face au chemin parcouru. À l'image d'un arbre qui fleurit au printemps, l'ITAQ est en pleine évolution et est le fruit d'un parcours vibrant s'appuyant sur l'enthousiasme et l'implication de chacun d'entre vous.

Cette année, nous avons franchi des étapes significatives dans notre transition du MAPAQ à l'ITAQ. La mise en place de notre nouvelle organisation, désormais établie depuis trois ans, illustre notre volonté de créer un environnement propice à l'innovation et à l'excellence dans l'enseignement supérieur agricole, agroalimentaire et agroenvironnemental.

Nous sommes heureux d'annoncer que cette année, nous avons lancé notre Bureau de la recherche, une initiative qui marquera un tournant dans notre engagement envers l'innovation et l'avancement des connaissances dans notre domaine. Nous travaillons activement à son développement, visant à renforcer la collaboration entre nos employés et nos partenaires de recherche. Ce Bureau deviendra un levier essentiel pour des projets de recherche qui auront un impact significatif sur l'agriculture et l'agroalimentaire, mais également sur nos communautés enseignantes et étudiantes qui pourront bénéficier des retombées de la recherche sur l'enseignement.

Nous tenons également à souligner la consolidation de notre équipe de direction. La synergie entre nos leaders permettra de naviguer efficacement à travers les défis et d'assurer un alignement stratégique sur nos priorités. Cette force collective est indispensable pour mener à bien notre mission et soutenir nos objectifs ambitieux.

De plus, la mise en œuvre de notre nouveau progiciel de gestion des ressources financières, Clara Finances, marque un tournant dans l'optimisation de notre administration. Cet outil nous permettra d'améliorer notre efficacité, d'assurer une meilleure transparence dans la gestion de nos ressources et de soutenir nos projets de manière plus agile.

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers chacun d'entre vous, dont le dévouement a été la clé de notre succès collectif. Même si le chemin est semé d'embûches, il est essentiel que chacun se positionne dans ce changement pour incarner pleinement l'ITAQ en devenir.

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir Karine Mercier, notre nouvelle directrice générale, qui a pris ses fonctions le 9 novembre 2023. Son expérience et sa vision nous guideront avec assurance vers de nouveaux horizons.

Le conseil d'administration, quant à lui, a défini des orientations claires pour assurer une gouvernance efficace et la mise en œuvre de politiques qui favoriseront notre développement. Des projets majeurs ont vu le jour, tels que la mise à niveau de nos installations, tant au campus de La Pocatière (réfection de la vacherie, du Pavillon B, des salles de bain et de la nouvelle salle des serveurs) qu'au campus de Saint-Hyacinthe (réaménagement du salon étudiant).

Dans un contexte où les enjeux sociétaux tels que la sécurité alimentaire, le développement durable et la transition écologique prennent une importance croissante, la mission de l'ITAQ s'avère plus pertinente que jamais. Nous avons la responsabilité d'éduquer et de former les futurs professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire, afin qu'ils soient non seulement compétents, mais aussi conscients des défis auxquels notre société fait face. En intégrant des pratiques responsables et des approches innovantes dans notre enseignement, nous contribuons à la formation de leaders capables de relever ces défis et d'adopter des solutions durables qui bénéficieront à la communauté dans son ensemble.

Le rapport annuel 2023-2024 est une belle occasion de mettre en lumière nos réalisations et de célébrer la force de notre communauté. Ensemble, nous sommes en train de faire changer de cap ce grand paquebot qu'est l'ITAQ. Cela demande du temps, de la patience et, surtout, un engagement continu de tous les niveaux décisionnels, qui travaillent de concert pour garantir notre croissance et la stabilité de nos deux campus.

Merci de votre soutien indéfectible et de votre confiance. Ensemble, construisons un avenir prometteur pour l'ITAQ.

Avec nos salutations les plus chaleureuses,



Alain Chalifoux
Président du conseil d'administration



Karine Mercier
Directrice générale

Déclaration attestant la fiabilité des données

Je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2024.

La directrice générale,



Karine Mercier

Table des matières

Lettre au ministre	04
Mot du président et de la directrice générale	05
Déclaration attestant la fiabilité des résultats	07
Présentation de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec	09
Conseil d'administration, ses comités et la commission des études	10
L'organisation	21
Organigramme	22
Mission, vision et valeurs	24
Contexte de l'organisation	25
Chiffres clés	27
Faits saillants 2023-2024	28
Données sur les programmes, l'effectif étudiant, la diplomation, les admissions et les stages	33
Prix et distinctions reçus en 2023-2024	37
Plan d'agriculture durable	42
Les résultats	43
Plan stratégique	44
Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	44
Les ressources utilisées	45
Utilisation des ressources humaines	46
Utilisation des ressources financières	47
Utilisation des ressources informationnelles	47
Annexes — autres exigences	49
Gestion des effectifs	50
Développement durable	51
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	52
Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	53
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	60
Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	61
Politique de financement des services publics	63
États financiers de l'exercice clos le 30 juin 2024	63

A young woman with long brown hair, wearing a dark blue lab coat, is smiling and looking towards the camera. She is holding a blue handheld device with a red label and is using it on the lower leg of a white cow with black spots. The cow is standing in a barn with straw bedding. In the background, another cow is visible, and the barn has metal railings and chains.

**Présentation de
l'Institut de technologie
agroalimentaire
du Québec**



Conseil d'administration, ses comités et la commission des études

Depuis sa création, le 1^{er} juillet 2021, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) est un organisme public. Il était anciennement une unité administrative du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Son détachement du ministère lui a permis d'acquies son autonomie d'exploitation. À ce titre, il est maintenant dirigé par un conseil d'administration (CA) de douze membres. À noter que trois postes étaient à pourvoir durant l'exercice 2023-2024.

Le CA est la plus haute instance de l'ITAQ. Il exerce tous les pouvoirs nécessaires pour gérer les activités et les affaires internes de l'organisation et en surveiller la gestion. Il s'assure de plus que les décisions prises le soient dans l'intérêt supérieur de l'organisation et joue un rôle d'appui auprès de la Direction générale.

Sa composition est déterminée par la *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec*. Ses membres sont nommés en tenant compte des profils de compétence et d'expérience ainsi que de leur intérêt pour la formation et pour l'agroalimentaire. Ils sont nommés après consultation des milieux de l'enseignement, du secteur agroalimentaire et de la main-d'œuvre.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le conseil d'administration a tenu six réunions régulières ainsi que deux réunions spéciales.

Au cours de cette troisième année d'existence en tant qu'ITAQ, le conseil d'administration a poursuivi les travaux en matière d'encadrement législatif par l'adoption de plusieurs politiques, règlements et directives. Ces travaux visent à définir les principes, règles de fonctionnement et pratiques qui encadreront l'action des administrateurs dans la réalisation de la mission de l'ITAQ.

Membres indépendants



Alain Chalifoux

- › Président du conseil d'administration
- › 1^{er} mandat – 3^e année
- › Nommé le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 5 ans
- › Autres comités : membre du comité exécutif, membre et président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et membre du comité de vérification interne

M. Alain Chalifoux est un homme d'affaires avec une grande expérience dans le domaine agroalimentaire.

Diplômé de l'ITAQ et de HEC Montréal, M. Chalifoux a œuvré dans la fromagerie familiale avant de fonder sa propre entreprise de conception et de vente d'équipements de système de pasteurisation et de filtration.

Dans la foulée du processus de transfert de propriété, il revient à la Laiterie Chalifoux comme vice-président, président-directeur général puis président de l'entreprise.

M. Chalifoux s'est impliqué tout au long de sa carrière dans le secteur agroalimentaire et encore aujourd'hui, il est toujours aussi passionné et impliqué qu'au premier jour. Reconnu pour son expertise, il est aussi entrepreneur-entraîneur à l'École d'Entrepreneurship de Beauce où il partage ses acquis et son expérience des 30 dernières années. Il a déjà été représentant pour le Conseil de créneau TransformAction, président du Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) et administrateur du Centre d'expertise fromager du Québec.



Renée Michaud

- › Vice-présidente du conseil d'administration
- › 1^{er} mandat – 3^e année
- › Nommée le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 4 ans
- › Autre comité : membre du comité exécutif

Mme Renée Michaud est directrice générale de l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) de l'Université Laval. Elle est diplômée de l'Université Laval en bioagronomie et détentrice d'une maîtrise en biologie végétale.

Elle préside le conseil d'administration de TransBIOTech, un centre collégial de transfert de technologies reconnu dans le domaine des sciences de la vie. De plus, ayant l'essor de la relève et le soutien à l'entrepreneuriat à cœur, elle s'implique activement au sein d'organisations tels les incubateurs d'entreprises Mycélium et AG-Biocentre ainsi que la Fondation INITIA.

Mme Michaud est expérimentée en recherche et développement de même qu'en planification stratégique.



Marie Gosselin

- › 1^{er} mandat – 3^e année
- › Nommée le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 3 ans
- › Membre du comité de vérification

Mme Marie Gosselin est conseillère d'affaires et agroéconomiste chez Mûr Conseil. Elle est fondatrice et présidente de cette firme qui intègre des services de courtage alimentaire et de consultation en stratégie marketing. Elle y accompagne des entreprises alimentaires du Québec, petites et grandes, autant dans leur stratégie marketing que dans leur représentation auprès des sièges sociaux de détaillants et de supermarchés.

Elle est également l'une des fondatrices de Savoura. Elle y a travaillé comme directrice des ventes et de la mise en marché pendant 15 ans puis comme PDG de l'entreprise pendant 10 ans. Ses principaux champs d'expertise sont la gestion d'entreprise et la mise en marché dans le secteur agroalimentaire.

Elle est gouverneure sur le conseil d'administration de l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes.



Jocelyn Lavoie

- › Comptable professionnel agréé (CPA)
- › 1^{er} mandat – 3^e année
- › Nommé le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 3 ans
- › Autre comité : membre du comité exécutif et membre et président du comité de vérification

M. Jocelyn Lavoie est expert en certification et associé à la retraite de Raymond Chabot Grant Thornton. À ce titre, il possède une vaste expérience en fiscalité agricole et dans les transactions d'achat, de vente et de transfert de fermes. Il détient, de plus, de l'expérience en gestion d'entreprises agricoles. Enfin, il siège au conseil d'administration de Promutuel Assurance du Lac au Fleuve comme président du comité d'audit.



Hélène Raymond

- › 1^{er} mandat – 3^e année
- › Nommée le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 4 ans

Mme Hélène Raymond a fait carrière à Radio-Canada et poursuit sa vie professionnelle en continuant de s'intéresser de très près aux enjeux agricoles, bioalimentaires et environnementaux. Elle est l'auteur de trois ouvrages de réflexion sur l'alimentation locale et son impact sur la vitalité des territoires. Dans le plus récent : *Portraits du Saint-Laurent, histoire des pêches et récits maritimes*, elle poursuit sa démarche en s'intéressant cette fois aux pêches commerciales du Québec maritime. Sa « contribution marquante à l'évolution de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec » a été reconnue par le gouvernement du Québec et l'Ordre des agronomes du Québec.

Aujourd'hui journaliste indépendante, elle siège depuis 2016 au conseil d'administration d'UPA Développement international, une organisation qui mise sur la coopération entre paysans et qui fait valoir l'importance d'une activité structurée, équitable et durable pour assurer l'autonomie alimentaire des populations et la survie d'une agriculture nourricière. Elle est également membre du conseil d'administration du Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation, situé à La Pocatière.



Chantal Van Winden

- › 1^{er} mandat – 3^e année
- › Nommée le 1^{er} juillet 2021 pour un mandat de 3 ans
- › Autre comité : membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Mme Chantal Van Winden est co-fondatrice et présidente-directrice générale d'Oliméga Signé Caméline depuis 2014. Productrice de caméline, l'entreprise a introduit la production de cette plante ancestrale au Québec et collabore maintenant avec plusieurs fermes québécoises pour sa production.

Familière avec le milieu agricole étant issue de fermes maraîchères familiales, elle est engagée aujourd'hui en grande culture et en transformation alimentaire.

Mme Van Winden fait partie du comité de concertation des protéines végétales des Producteurs de grains du Québec et du comité des protéines végétales alternatives du Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ).

Membres du personnel enseignant



Benoît Daviau

Campus de Saint-Hyacinthe

- › 1^{er} mandat – 3^e année
- › Nommé le 23 mars 2022 pour un mandat de 3 ans

M. Benoît Daviau est enseignant en gestion entrepreneuriale, démarrage, développement et gouvernance d'entreprise à l'ITAQ depuis 1998.

Agroéconomiste de formation et membre de l'Ordre des agronomes du Québec, il est aussi conseiller aux investissements au Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA).

Il a été co-proprétaire de la ferme laitière et acéricole familiale de 1989 à 1998. Sa passion pour l'agriculture, la solidarité et le développement durable l'a poussé à fonder les Jardins Delsa en 2009 et dont il est toujours propriétaire.

Depuis les années 1980, il a toujours été impliqué dans différentes organisations agricoles et sociales. Son parcours lui confère ainsi d'excellentes capacités en gestion d'entreprise, gestion de fonds et coordination de projets. Il a de plus une bonne expérience en développement d'organisations publiques, parapubliques et privées ayant pris part à de nombreux conseils d'administration et comité divers, en plus d'en avoir présidé certains.

- › À noter que M. Benoît Daviau a démissionné comme administrateur en février 2024.
- › Des élections ont eu lieu en mai 2024 auprès des membres du personnel du campus de Saint-Hyacinthe afin de pourvoir le poste vacant désigné pour le campus de Saint-Hyacinthe.



Anne-Marie Maltais

Campus de La Pocatière

- › 1^{er} mandat – 3^e année
- › Nommée le 23 mars 2022 pour un mandat de 3 ans

Mme Anne-Marie Maltais est enseignante en Technologie de la production horticole agroenvironnementale et en Gestion et technologies d'entreprise agricole à l'ITAQ.

Possédant une maîtrise en biologie végétale, elle cumule plus de vingt ans d'expérience dans différents domaines de l'agriculture et de l'alimentation. Au cours de sa carrière, elle a su acquérir des compétences marquées dans la conduite climatique et environnementale de cultures en serre, mais aussi dans la gestion d'entreprise et la direction d'équipes de travail. Elle détient de plus une expertise en recherche et développement, notamment en tant que professionnelle de recherche pour l'Université Laval et étudiante au doctorat en biologie végétale.

Membre du personnel non enseignant



Jean-Yves Rioux

Campus de La Pocatière

- › 1^{er} mandat – 3^e année
- › Nommé le 23 mars 2022 pour un mandat de 3 ans

M. Jean-Yves Rioux est conseiller en formation continue à l'ITAQ, où il travaille principalement à offrir des activités de perfectionnement dans le secteur agricole. Il est particulièrement impliqué dans les dossiers de l'agriculture durable, de l'agriculture biologique et de l'agriculture régénératrice.

Depuis 1984, il œuvre dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'intégration en emploi des clientèles éloignées du marché du travail, et ce, tant auprès des entreprises et de leur main-d'œuvre que des personnes sans emploi.

Ses différentes expériences professionnelles ont consolidé ses capacités de coordination, de supervision et de gestion.

- › M. Jean-Yves Rioux ayant pris sa retraite de l'ITAQ, il a démissionné comme administrateur en février 2024.
- › Des élections ont eu lieu en mai 2024 auprès des membres du personnel du campus de Saint-Hyacinthe afin de pourvoir le poste vacant provenant en alternance de campus différents.



Membres étudiants



Marion Paradis

Campus de Saint-Hyacinthe

- › 1^{er} mandat - 1^{re} année
- › Nommée le 21 juin 2023 pour un mandat d'un an

Mme Marion Paradis est une étudiante diplômée en Technologie de la production horticole agroenvironnementale de l'ITAQ au campus de Saint-Hyacinthe. Elle poursuit actuellement ses études dans le programme de Paysagement et commercialisation en horticulture ornementale dans le but de perfectionner ses compétences et ses connaissances dans le domaine.

En 2024, elle a été récompensée par le prix Léandre-Dion et a reçu la médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse. Mme Paradis s'investit activement depuis deux ans au sein de l'association étudiante de son campus, l'AGEITA, où elle exerce la présidence.

Elle est également impliquée dans la ferme familiale, la Ferme Rochville, qui se spécialise dans la production maraîchère depuis trois ans. Récemment, la ferme a élargi son expertise en ajoutant un nouveau secteur d'activité : la production de fleurs coupées.



Félix-Antoine Couture

Campus de La Pocatière

- › 1^{er} mandat – 1^{re} année
- › Nommé le 12 septembre 2023 pour un mandat d'un an

M. Félix-Antoine Couture, finissant de l'ITAQ en Technologie des productions animales au campus de La Pocatière, poursuit ses études au baccalauréat en agronomie à l'Université Laval. En plus de ses études, il démarre une entreprise ovine et s'implique dans les activités de la fraisière de sa conjointe.

Lors de son parcours à l'ITAQ, M. Couture s'est investi dans le conseil d'administration de la Ferme-école LAPOKITA et dans de nombreux comités étudiants.

Membres issus de la direction de l'ITAQ



Karine Mercier

- › Directrice générale de l'ITAQ
- › 1^{er} mandat – 1^{re} année
- › Nommée le 27 mars 2023 à titre de directrice des études pour un mandat de 3 ans
- › Nommée le 17 avril 2024 à titre de directrice générale pour un mandat de 5 ans

Mme Karine Mercier a été nommée directrice générale de l'ITAQ par le Conseil des ministres le 17 avril 2024 à la suite d'un processus de sélection.

Titulaire d'une maîtrise et de la scolarité d'un doctorat en sciences infirmières, elle poursuit également des études de 2^e cycle en administration publique. Forte d'une expérience de plus de 15 ans dans le milieu collégial, Mme Mercier a précédemment occupé les postes de directrice adjointe des études au Cégep Édouard-Montpetit et de directrice adjointe à la Direction générale au Cégep de Saint-Hyacinthe. Les établissements d'enseignement collégiaux n'ont pas de secret pour elle. Au cours de sa carrière, elle a œuvré à la mise en place d'un centre de recherche sur l'enfance et la petite-enfance en contexte de défavorisation, au développement, à la mise en œuvre et au suivi de plusieurs planifications stratégiques ainsi qu'à la réalisation de travaux de programmes et au développement de documents institutionnels.

Gestionnaire aguerrie, elle est reconnue pour son expertise en amélioration des processus et en gestion du personnel. Sous sa direction, l'ITAQ se concentre sur l'innovation et l'excellence académique, tout en veillant à répondre aux besoins du secteur agroalimentaire. Passionnée par le développement organisationnel et l'optimisation des ressources, Karine Mercier s'engage à faire de l'ITAQ un leader en formation et en recherche dans son domaine.



Comité exécutif

Constitué par le conseil d'administration en vertu de la *Loi sur l'ITAQ*, le comité exécutif est chargé de l'administration des affaires courantes de l'Institut. Il veille à la mise en œuvre des décisions du CA et exécute les mandats que ce dernier lui confie. Il exerce en outre les fonctions et pouvoirs que le conseil d'administration peut lui déléguer.

Le comité exécutif est composé du président, M. Alain Chalifoux, qui le préside, de la directrice générale de l'ITAQ, Mme Karine Mercier, et de deux autres personnes élues par le conseil d'administration parmi les membres indépendants, soit Mme Renée Michaud et M. Jocelyn Lavoie.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité exécutif a tenu six réunions régulières. Outre les dossiers administratifs et de gouvernance courants, les membres du comité se sont penchés sur les dossiers tels que les projets d'infrastructure, les ententes de service avec les OBNL partenaires, la planification stratégique et le transfert des actifs du MAPAQ à l'ITAQ.

Comité de vérification

Constitué par le conseil d'administration en vertu de la *Loi sur l'ITAQ* pour l'assister dans la surveillance du processus d'information financière, le comité de vérification est composé du président, M. Alain Chalifoux, membre d'office, et de deux membres indépendants du conseil d'administration, soit M. Jocelyn Lavoie, CPA, et Mme Marie Gosselin.

Le comité a tenu trois réunions au cours de l'exercice 2023-2024.

Le comité assume plusieurs fonctions, notamment :

- › Approuver le plan annuel de vérification interne de l'ITAQ;
- › S'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de l'ITAQ soit mis en place et en assurer le suivi;
- › Veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces;
- › S'assurer que soit mis en place un processus de gestion des risques;
- › Réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de l'ITAQ portée à son attention par le vérificateur interne ou par un gestionnaire;
- › Examiner les états financiers avec le vérificateur général;
- › Recommander au conseil l'approbation des états financiers.

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Constitué par le conseil d'administration en vertu de la *Loi sur l'ITAQ* pour le seconder en regard de ses responsabilités en matière de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, ce comité est composé du président, M. Alain Chalifoux, membre d'office qui le préside, et de deux membres indépendants du conseil d'administration, soit Mme Chantal Van Winden et Mme Hélène Raymond.

Le comité a tenu quatre réunions au cours de l'exercice 2023-2024.

Le comité assume plusieurs fonctions, notamment :

En matière de gouvernance et d'éthique, d'élaborer en vue de recommandations au conseil d'administration :

- › Des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires de l'Institut;
- › Un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil d'administration ainsi qu'un autre à l'intention des gestionnaires et des employés;
- › Des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président du conseil et du directeur général; ces profils doivent inclure une expérience de gestion pertinente à la fonction;
- › Les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration;

Commission des études

- › Les critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil. Le comité effectue l'évaluation du fonctionnement du conseil conformément aux critères approuvés par le conseil;
- › Un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil.

En matière de ressources humaines :

- › S'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, sous réserve de la *Loi sur la fonction publique* lorsque celle-ci s'applique;
- › Élaborer, en vue de recommandations au CA, un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du directeur général;
- › Élaborer, en vue de recommandations au CA, les critères d'évaluation du directeur général;
- › Contribuer à la sélection des dirigeants;
- › Proposer, en vue de recommandations au CA, un programme de planification de la relève des dirigeants.

Instituée au sein de l'ITAQ, la commission des études (CDÉ) a pour fonctions de conseiller le conseil d'administration ainsi que de lui donner son avis ou de lui faire des recommandations sur toute question concernant les régimes pédagogiques, les programmes d'enseignement et l'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études s'appliquant à ces programmes. De même, elle peut lui faire des recommandations et saisir la Direction générale de toute question qui, à son avis, appelle l'attention du conseil.

Le Règlement sur la commission des études, adopté par le conseil d'administration de l'ITAQ, détermine la composition et fixe les règles de fonctionnement de la commission des études.

En vertu de ce règlement, la commission doit faire, au terme de chaque année scolaire, un bilan de ses activités annuelles au conseil d'administration de l'ITAQ. Ce bilan annuel couvre l'année scolaire 2023-2024. Au cours de cette période, la commission a tenu huit réunions ordinaires.

Dossiers statutaires

- › Adoption du plan de travail 2023-2024;
- › Recommandation, pour adoption par le CA, du Plan de réussite;
- › Recommandation, pour adoption par le CA, du calendrier scolaire 2024-2025;
- › Adoption du bilan 2023-2024 de la commission des études.

Nouveaux dossiers 2023-2024

- › Adoption de la Politique des stages crédités;
- › Adoption de la Directive sur les voyages de groupes;
- › Recommandation, pour adoption par le CA, de la Politique institutionnelle de valorisation de la langue française;
- › Recommandation, pour adoption par le CA, de la Politique d'utilisation éthique des animaux à des fins d'enseignement et d'apprentissage;
- › Recommandation, pour adoption par le CA, de la Politique sur l'interculturel et l'international;
- › Présentation de la Directive concernant l'élaboration ou la révision

des programmes d'études;

- › Présentation des devis d'évaluation ciblée des programmes d'études suivants :
 - › Technologie des productions animales (TPA), Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (PCHO), Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPHA) du campus de Saint-Hyacinthe;
 - › TPA, TPHA, Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA) et Techniques équine (TÉ) du campus de La Pocatière;
- › Présentation des devis d'évaluation complète des programmes Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA) pour les deux campus;
- › Présentation des devis d'évaluation complète des programmes TPA pour les deux campus;
- › Présentation du plan d'action d'amélioration du programme GTEA du campus de Saint-Hyacinthe;
- › Présentation des plans d'action concernant le mandat sur l'agroécologie dans les programmes d'études des programmes suivants :
 - › TPA et TÉ du campus de La Pocatière;
 - › TPHA, TPA, GTEA, TPQA et Technologie du génie agromécanique (TGA) du campus de Saint-Hyacinthe;
- › Recommandation, pour adoption par le CA, du projet éducatif.

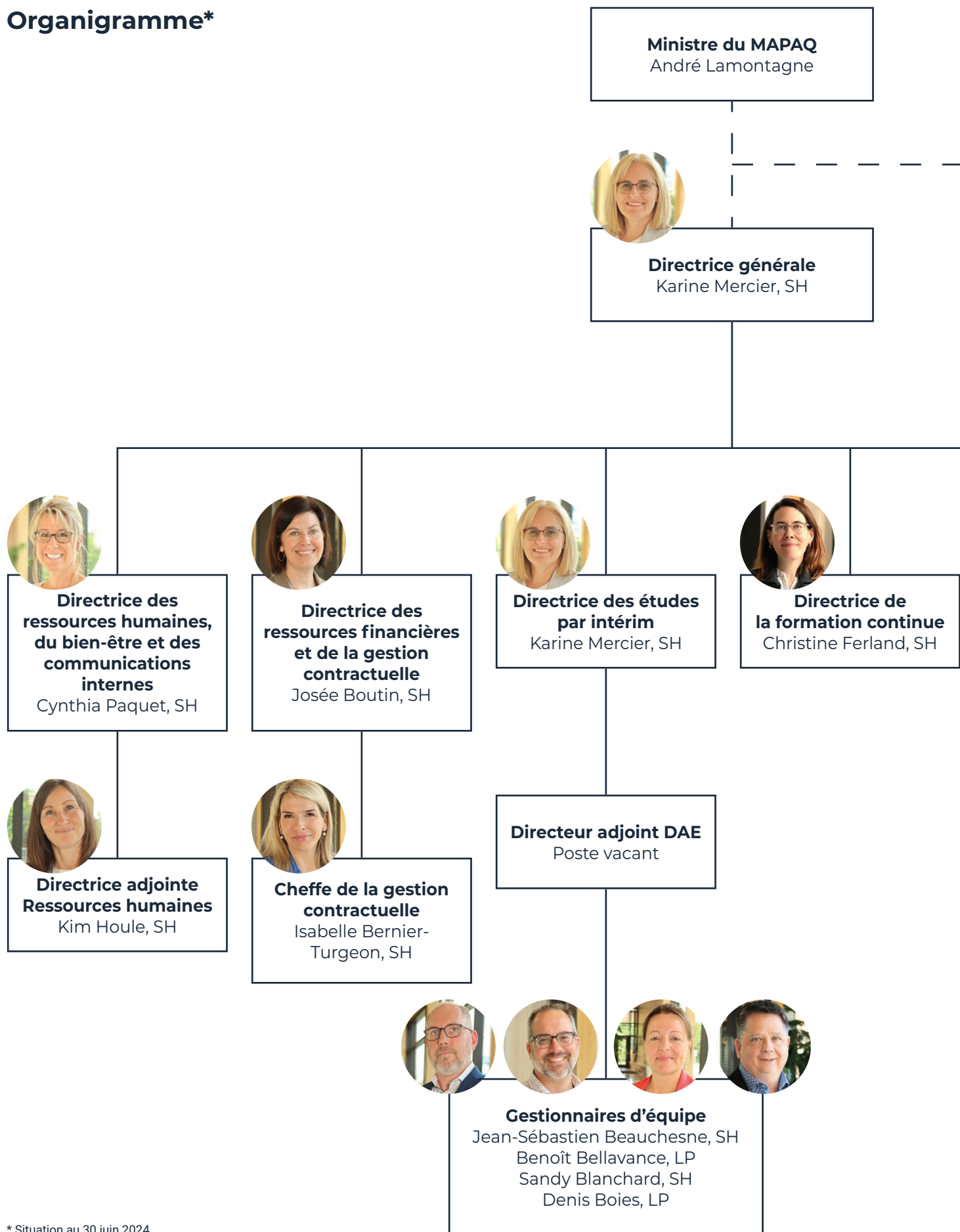
Composition de la commission des études

Titre	Nom
Présidence	Karine Mercier, DPEE, membre et présidente d'office
Secrétaire	Mélanie d'Anjou, non-membre de la commission
Responsable des programmes d'études	France Bérubé (jusqu'au 12 mars 2024), directrice adjointe de l'enseignement Denis Boies (à partir du 2 avril 2024), gestionnaire d'équipe à la DPEE, membre nommé par le CA
Personnel de la DFC	Christine Ferland, directrice de la DFC, membre nommée par la DG
Personnel de la DEEM	Maude Bourgelas-Jeffrey, membre nommée par la DG
Personnel professionnel	Roxane-Martine Coutu, professionnelle non enseignante, campus LP, membre élue par ses pairs Julien Martineau, conseiller pédagogique, campus SH, membre nommé par la DG Line Roberge, conseillère pédagogique, campus LP, membre nommée par la DG Joëlle Seyer, professionnelle non enseignante, campus SH, membre élue par ses pairs
Personnel de soutien	Saray Julieth Rangel Valderrama, personnel de soutien à l'enseignement, membre nommée par la DG
Étudiants	Sarah-Maude Béliveau, étudiante campus SH, membre nommée par l'association étudiante Victor Lambert, étudiant campus LP, membre nommé par l'association étudiante
Personnel enseignant	Lisa Boucher, enseignante campus LP, membre élue par ses pairs Renaud Despaties-Witty, enseignant campus SH, membre élu par ses pairs Nicolas Fauteux, enseignant campus LP, membre élu par ses pairs Marie-Claude Laflamme, enseignante campus SH, membre élue par ses pairs Pascale Lemay, enseignante campus LP, membre élue par ses pairs Lucie Maltais, enseignante campus SH, membre élue par ses pairs Christian Messier, enseignant campus SH, membre élu par ses pairs Yves Paré, enseignant campus LP, membre élu par ses pairs



**L'organisation
en bref**

Organigramme*



* Situation au 30 juin 2024

Conseil d'administration

Alain Chalifoux, président



Directrice des infrastructures, de la maintenance et des opérations
Valérie Bélanger, SH



Superviseure du soutien technique
Christiane Bélanger, SH



Gestionnaire de ferme
Saray J. Rangel Valderrama, SH



Directeur des ressources matérielles, des opérations et des technologies de l'information
Hugo Morin, LP



Cheffe TI
Élisabeth Ménard, SH



Gestionnaire de ferme
Alexandre Bérubé Beaulieu, LP



Directrice de l'expérience étudiante et de la mobilité
France Bérubé, LP



Gestionnaire d'équipe
Sonia Drolet, SH



Gestionnaire d'équipe
Roxane Martine Coutu, LP



Directrice des communications et du secrétariat général
Geneviève Desruisseaux-Labranche, SH



Mission, vision et valeurs

La mission de l'ITAQ est d'offrir une formation technique de niveau collégial, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, dans les domaines agricole et agroalimentaire, de même que dans les domaines connexes à ces derniers. Il peut aussi offrir une formation relevant d'autres ordres d'enseignement.

L'Institut a également pour mission de faire de la recherche, de réaliser des activités de transfert de connaissances et de dispenser des services destinés à répondre aux besoins des collectivités qu'il dessert.

Vision

Pour les deux prochaines années, l'ITAQ poursuivra son engagement dans la transition écologique à travers ses pratiques et son enseignement de l'agroalimentaire et l'agriculture.

À long terme, l'ITAQ protégera le monde du vivant grâce à l'enseignement et des pratiques agroécologiques et régénératrices pour le bien-être des productrices et producteurs agricoles et la santé des sols.

Valeurs

Les valeurs organisationnelles régissent les comportements et les relations internes, en plus de servir de références pour engager des relations avec des parties prenantes externes. Les trois valeurs de l'ITAQ sont dynamiques et s'énoncent comme suit :

TRANSMISSION : Cocréer et partager savoirs et expériences dans un objectif commun visant le développement de l'esprit critique et de la responsabilité collective.

ÉVOLUTION : Bâtir l'ITAQ avec des relations inclusives et développer de l'agilité face aux enjeux sociétaux, écologiques et technologiques.

ENGAGEMENT : Contribuer à la mission de l'ITAQ en favorisant une culture de collaboration et d'épanouissement, en mettant de l'avant le plaisir et l'innovation aux études et au travail.

Contexte de l'organisation

L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec évolue dans un secteur en pleine transformation, marqué par des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. L'ITAQ, en tant qu'institution d'enseignement supérieur, a pour mission de former des professionnels hautement qualifiés pour répondre aux besoins du secteur agroalimentaire, qui est essentiel à l'économie québécoise. Le contexte actuel est caractérisé par une forte demande en main-d'œuvre qualifiée, des innovations technologiques rapides et une prise de conscience accrue des enjeux liés à la durabilité, à l'agroécologie et à l'autonomie alimentaire.

Former une relève de grande qualité dans un contexte de rareté de main-d'œuvre

L'ITAQ est le seul établissement d'enseignement collégial dédié exclusivement à l'agroalimentaire au Québec depuis 60 ans. Il offre sept programmes techniques (DEC) correspondant à des champs d'intérêt variés, deux programmes d'études conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) et plus d'une centaine de formations continues, faisant de lui la référence pour le perfectionnement agroalimentaire au Québec et le porteur du volet formation du Plan d'agriculture durable du Québec du MAPAQ. De plus, le Centre de services scolaire des Phares, en collaboration avec l'ITAQ, offre le diplôme d'études professionnelles en Production animale au campus de La Pocatière depuis plus de 20 ans.

L'ITAQ forme une relève de grande qualité grâce à l'expertise multidisciplinaire de son corps enseignant et des technologues sur place. Il est donc une institution phare et un levier essentiel au Québec pour renforcer la compétitivité de la province dans l'industrie agroalimentaire d'aujourd'hui et de demain alors que cette dernière vit avec une pénurie de main-d'œuvre toujours grandissante.

Des installations pédagogiques pour un apprentissage pratique

Les personnes étudiantes et le personnel de l'ITAQ peuvent bénéficier d'installations incomparables, par leur ampleur et leur diversité, dans le secteur de la formation agroalimentaire au Québec. Constitué de deux campus, l'ITAQ se démarque par ses fermes-écoles, son complexe serricole, son centre équestre, ses usines-pilotes alimentaires, son Centre avicole et porcin, son Unité de production laitière biologique, le Centre de développement bioalimentaire du Québec, le Pavillon horticole écoresponsable et le TechnoLAB d'agriculture urbaine, le Jardin Daniel A. Séguin et ses parcs de machinerie et ateliers de génie rural.

Bien que certaines de ces infrastructures soient plus récentes, plusieurs chantiers sont entrepris sur les deux campus afin de moderniser certaines installations et certains équipements, et ce, afin de s'assurer de suivre l'évolution technologique du secteur agroalimentaire.

Durabilité et environnement

L'ITAQ fait face à plusieurs enjeux environnementaux critiques qui influencent sa mission et ses activités. Parmi ceux-ci, le changement climatique a un impact direct sur les rendements agricoles et la qualité des produits, nécessitant l'adoption de pratiques résilientes et durables. De plus, la protection de la biodiversité et la gestion des ressources en eau sont essentielles pour maintenir des écosystèmes sains et garantir la durabilité des systèmes agroalimentaires.

En outre, la production et la gestion des déchets agroalimentaires représentent un enjeu majeur, incitant l'ITAQ à intégrer des principes d'économie circulaire dans ses programmes. En développant des formations spécialisées et en collaborant avec des partenaires de recherche, l'ITAQ peut sensibiliser ses étudiants et la communauté aux pratiques durables, contribuant ainsi à un avenir agroalimentaire plus responsable et respectueux de l'environnement.

Réalisation de nombreux défis

- › Le développement de collaborations avec des entreprises et des organisations du secteur pour mieux aligner ses programmes de formation avec les besoins du marché.
- › Des travaux dans tous ses programmes d'études afin d'intégrer les nouvelles technologies et les pratiques durables et agroécologiques dans les cursus existants, permettant de mieux préparer les étudiants aux défis contemporains.
- › La mise en place de nouvelles stratégies pour attirer des étudiants, notamment des visites organisées pour les écoles secondaires environnantes.
- › Le lancement de son Bureau de la recherche visant l'intégration de retombées de la recherche sur l'enseignement et le développement de projets en collaboration avec les partenaires.
- › Le renouvellement des ententes de services avec ses fermes-écoles et son jardin pédagogique (Jardin Daniel A. Séguin).
- › L'embauche de personnel qualifié dans un contexte de rareté de main-d'œuvre.
- › La nomination d'une nouvelle direction générale.



Chiffres clés



299

employés,
dont 145 enseignants

2

Campus



7

DEC offerts



731

étudiants inscrits
en formation créditée

2

AEC offertes



181

Diplômés de la 59^e cohorte



270

Vaches composant le troupeau bovin



+ 140

formations distinctes
offertes en formation continue

+650

Participants à l'événement portes ouvertes sur l'ITAQ
pour promouvoir ses programmes et faire visiter ses installations

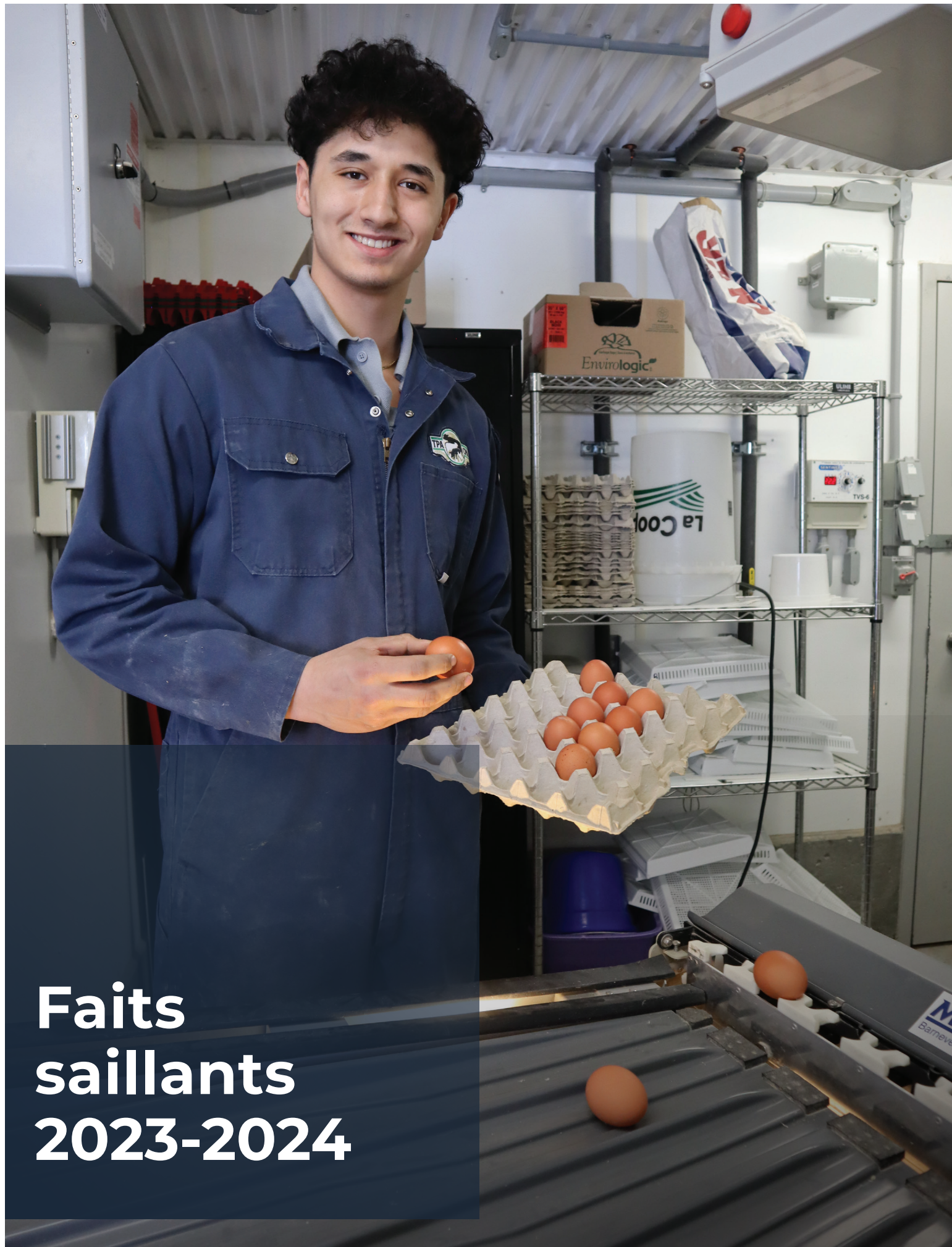


197

Fromages évalués à l'occasion de la journée d'évaluation
sensorielle du concours Sélection Caseus

70

Chevaux de race
composant le cheptel équin



**Faits
saillants
2023-2024**

Une expérience étudiante rehaussée

En 2023-2024, l'ITAQ a connu de belles réalisations qui ont enrichi la vie étudiante. L'équipe de football, les Lauréats, a triomphé en remportant son troisième Bol d'Or, soulignant l'esprit d'équipe et l'engagement des étudiants. Le retour des voyages périscolaires a offert aux étudiants des expériences enrichissantes, leur permettant d'explorer de nouveaux environnements tout en développant leur autonomie et leurs compétences interpersonnelles. La création d'une ligue de balle donnée, regroupant plus de 80 participants, a encouragé l'engagement physique et communautaire, promouvant des valeurs essentielles comme la coopération et le respect. Le projet du Café étudiant a apporté une valeur ajoutée à la communauté, permettant aux étudiants de développer des compétences pratiques en gestion et en entrepreneuriat. Enfin, le retour du concours Expertise lors d'ExpoPoc a permis aux étudiants de mettre en valeur et d'affiner leurs compétences tout en favorisant la collaboration et la confiance en soi.

La mise en valeur du savoir-faire à l'ITAQ

L'Institut a réalisé d'importantes avancées pédagogiques en 2023-2024, mettant en valeur son savoir-faire et son engagement envers l'éducation. Des ententes ont été signées avec des universités, comme l'Université Bishop's, permettant à ses diplômés de bénéficier d'un parcours universitaire simplifié avec la reconnaissance de crédits pour le baccalauréat en agriculture et systèmes alimentaires durables. Une entente avec l'UQTR facilite également le passage pour les diplômés du DEC en Technologie de la production horticole agroenvironnementale vers des programmes en géographie environnementale et en sciences biologiques. L'ITAQ a lancé une nouvelle attestation d'études collégiales (AEC) en Perfectionnement en soins des bovins et équins, renforçant les compétences des techniciens de santé animale. En matière de technologie éducative, un nouveau site Web interne a été créé pour soutenir le développement pédagogique, et la CLAAC (classe d'apprentissage actif) a été introduite pour favoriser l'interaction en classe. L'ITAQ a également lancé une formation continue en biométhanisation agricole, répondant à un besoin croissant pour des formations sur les combustibles propres. De plus, des outils d'étiquetage des aliments ont été développés pour aider l'industrie à se conformer aux exigences réglementaires. Enfin, l'organisation a adopté plusieurs politiques et plans, incluant des initiatives sur l'interculturel et la valorisation de la langue française, un nouveau projet éducatif et un plan de réussite 2024-2029 affirmant ainsi son rôle clé dans le développement éducatif et professionnel de ses étudiants.

Des actions concrètes pour le bien-être des employés

En 2023-2024, l'ITAQ a mis en avant le bien-être de ses employés à travers plusieurs initiatives significatives. L'organisation de la première soirée de reconnaissance pour les retraités a été un moment fort, célébrant les contributions des anciens employés et renforçant le sentiment d'appartenance à l'institution. De plus, l'instauration d'une stratégie de communication de proximité avec la Direction générale a assuré des échanges réguliers et rassurants, facilitant la transition organisationnelle et le partage des valeurs de l'ITAQ. L'adoption de diverses politiques et procédures, telles que celles concernant la prévention de l'intimidation et le harcèlement, le Code d'éthique à l'intention des gestionnaires et du personnel, le programme de planification de la relève des gestionnaires, la procédure d'achat d'équipement de protection individuelle (EPI) et de vêtements spéciaux et le plan d'action à l'égard des personnes handicapées témoigne de l'engagement de l'ITAQ envers un environnement de travail sain et respectueux. Enfin, la création d'un comité de vie sociale sur chaque campus a permis de favoriser la convivialité et les interactions entre collègues en dehors du cadre professionnel.

Une organisation en plein développement

En 2023-2024, l'Institut a connu un développement organisationnel marquant à travers plusieurs initiatives stratégiques. La création d'une nouvelle parcelle agroécologique au campus de La Pocatière a été inaugurée avec une première plantation de végétaux, offrant ainsi aux étudiants du programme Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPHA) un site d'apprentissage qui sera enrichi par des cultures variées et des infrastructures spécialisées, représentant un investissement de près d'un demi-million de dollars sur deux ans. Le lancement du Bureau de la recherche a établi un guichet unique pour promouvoir la recherche et le transfert de connaissances, en partenariat avec d'autres institutions et centres de recherche. L'ITAQ a également commencé à implanter des solutions numériques, remplaçant les systèmes du MAPAQ par ses propres outils, comme Clara Finances. En outre, l'adoption de plusieurs politiques, procédures et plans a été cruciale pour la transition du MAPAQ à l'ITAQ. Cela inclut un plan de gestion des risques, un plan de vérification interne, une politique sur la gestion contractuelle, une procédure concernant les plaintes, et des normes comptables spécifiques aux organismes sans but lucratif du secteur public. Enfin, le gala Méritaq a unifié l'identité des événements annuels des deux campus, renforçant ainsi la cohésion et la reconnaissance des réalisations au sein de l'institution.

Rayonner et prendre sa place dans la collectivité

L'ITAQ a démontré un engagement fort envers sa communauté et un rayonnement accru en 2023-2024. La première édition du Happening de la rentrée, en collaboration avec le Quartier des études supérieures de Saint-Hyacinthe, a célébré le début de l'année scolaire pour les étudiants de plusieurs institutions, renforçant ainsi les liens entre elles. Le déploiement des bourses ACTE (*Agir pour le climat et la transition écologique*) pour la cohorte 2024-2025, d'une valeur significative, soutient la formation de futurs leaders en agriculture et en technologie.

L'ITAQ a également participé à une mission en Europe pour explorer des opportunités d'investissement et de collaboration, tout en représentant le Canada aux Ovinpiades Mondiales des Jeunes Bergers en France.

L'Institut a accueilli diverses délégations internationales, notamment des familles agricoles africaines, le ministre ivoirien de l'Enseignement technique et une délégation andalouse, favorisant les échanges de connaissances dans le domaine agroalimentaire. Des partenariats potentiels avec des institutions en France et en Espagne ont également été explorés, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités d'apprentissage.

Enfin, l'ITAQ a fait preuve de solidarité en offrant 6 490 kilos de nourriture à des organismes locaux, contribuant à réduire le gaspillage alimentaire et à renforcer le tissu social de la région. Ces initiatives soulignent le rôle actif de l'ITAQ dans sa communauté et son dévouement à l'éducation et à la durabilité.



Parcours universitaire simplifié



Accueil d'une délégation du Bénin



Plantation de végétaux pour inaugurer la nouvelle parcelle agroécologique



Ovinpiades Mondiales des Jeunes Bergers, en France



Accueil d'une délégation de familles agricoles africaines



Accueil d'une délégation de familles agricoles africaines



Retour des voyages périscolaires



Victoire d'un troisième Bol d'Or pour les Lauréats



Accueil d'une délégation de la Côte d'Ivoire



Mission en Europe



Retour du concours Expertise lors d'Expo-Poc



Première soirée de reconnaissance pour les retraités sur le campus de La Pocatière



Plantation de végétaux pour inaugurer la nouvelle parcelle agroécologique



Halloween organisée par le comité de vie sociale Les Jalapenos sur le campus de La Pocatière



Visite des représentants du Lycée Pommerit, en Bretagne



Félix Beaudry et Lee-Anna Mahannah aux Ovinpiades Mondiales des Jeunes Bergers, en France



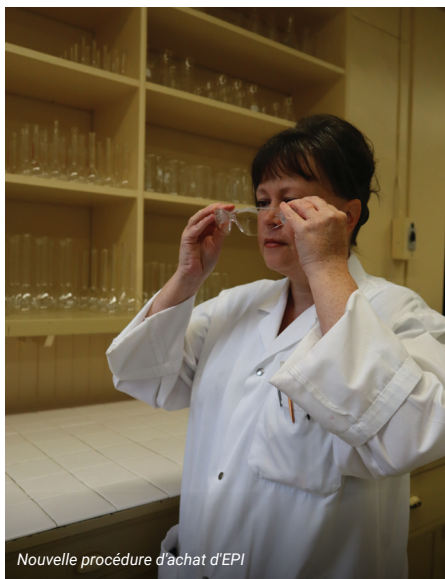
Visite d'étudiants du Lycée Agronova, en France



Dîner pizza organisé par le comité de vie sociale Suivez La Vibe sur le campus de Saint-Hyacinthe



Happening de la rentrée



Nouvelle procédure d'achat d'EPI



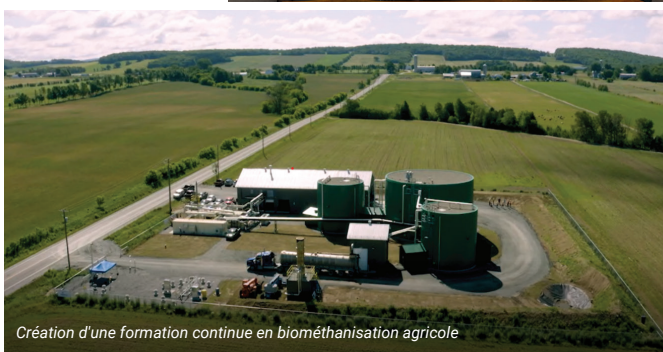
Nouveau nom et nouvelle identité pour les galas annuels de l'ITAQ



Première soirée de reconnaissance pour les retraités sur le campus de Saint-Hyacinthe



Happening de la rentrée



Création d'une formation continue en biométhanisation agricole



**Données sur les
programmes, l'effectif
étudiant, la diplomation,
les admissions et les stages**

Tableau comparatif de 2021-2022 à 2023-2024 de l'effectif étudiant et des diplômés

PROGRAMMES TECHNIQUES

PROGRAMMES	EFFECTIF ÉTUDIANT			DIPLOMÉS		
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2021-2022	2022-2023	2023-2024
CAMPUS DE LA POCATIÈRE						
DEC en Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA)	120	116	111	28	26	27
DEC en Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA)	1	0	0	1	0	0
DEC en Technologie des productions animales (TPA)	53	56	51	19	13	11
DEC en Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPHA)	20	27	25	0	3	7
DEC en Technologie de la production horticole et de l'environnement (TPHE)	28	8	0	16	8	1
DEC en Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA)	13	4	16*	8	0	5
DEC en Technique équine	78	74	78	15	14	21
DEC sans mention	0	0	0	2	3	2
AEC Massothérapie équine	0	11	29	0	0	7
Total campus de La Pocatière	313	296	309	89	67	81
CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE						
DEC en Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA)	185	194	197	35	44	44
DEC en Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA)	0	0	0	0	3	0
DEC en Technologie des productions animales (TPA)	85	62	65	16	19	12
DEC en Technologie de la production horticole et de l'environnement (TPHE)	28	5	2	18	4	1
DEC en Technologie du génie agromécanique (TGA)	41	39	37	13	10	6
DEC en Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPHA)	74	80	74	0	20	19
DEC en Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (PCHO)	25	30	34	6	4	12
DEC en Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA)	35	33	21	11	7	7
Hors cheminement	0	0	1	0	0	0
DEC sans mention	0	0	0	1	3	1
Préalables universitaires	1	1	0	0	0	0
Tremplin DEC	0	3	7	0	0	0
AEC Technique de transformation du lait en produits laitiers	0	6	12	0	3	14
Total campus de Saint-Hyacinthe	474	453	430	100	117	116
TOTAL	787	749	739	189	184	197

* Modification effectuée le 16 mai 2025. Dans la première version de ce document, déposée le 26 novembre 2024, le chiffre affiché était 78.

État des admissions et des inscriptions 2023-2024

PROGRAMMES TECHNIQUES (DEC)

PROGRAMMES	DEMANDES D'ADMISSION ¹	NOUVEAUX ADMIS
CAMPUS DE LA POCATIÈRE		
Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA)	39	32
Technologie des productions animales (TPA)	22	16
Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPHA)	25	6
Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA)	83	12
Technique équine		
› Spécialisation en équitation western	41	18
› Spécialisation en équitation classique	23	9
Hors cheminement		
Préalables universitaires		
Tremplin DEC		
Total campus de La Pocatière	233	93
CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE		
Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA)	87	74
Technologie des productions animales (TPA)	38	31
Technologie du génie agromécanique (TGA)	19	15
Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPHA)	48	32
Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (PCHO)	17	16
Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA)	4	0
Hors cheminement	1	1
Préalables universitaires		
Tremplin DEC	4	2
Total campus de Saint-Hyacinthe	218	171
TOTAL	451	264

¹ Dans certains programmes, il y avait plusieurs demandes d'admission d'étudiants internationaux.

Nombre de stages réalisés en 2023-2024

CAMPUS DE LA POCATIÈRE

PROGRAMMES	NOMBRE DE STAGES ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES (ATE)	NOMBRE DE STAGES CRÉDITÉS	NOMBRE DE STAGES HORS QUÉBEC
GTEA	10		2
TPA	11		1
TGA			
TPHA	3		
PCHO			
TPQA	6		
TÉ		42	6
TOTAL	30	42	9

CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE

PROGRAMMES	NOMBRE DE STAGES ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES (ATE)	STAGES CRÉDITÉS	STAGES HORS QUÉBEC
GTEA	24	46	4
TPA	17	13	4
TGA	5	12	1
TPHA	16		
PCHO	10		
TPQA	3		
TÉ			
TOTAL	75	71	9



**Prix et
distinctions
reçus en 2023-2024**

Prix et bourses reçus par des étudiants de l'ITAQ

Nom du concours ou de la bourse et organisme responsable	Prix mérité ou bourse obtenue	Nom du gagnant et programme d'étude
26^e édition du Défi OSEntreprendre OSEntreprendre	Lauréat local, volet Collégial collectif	Projet Color-Oeufs GTEA
Programme des distinctions honorifiques Lieutenant-gouverneur du Québec	Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse	Emly Bergeron TPA
		Marion Paradis TPHA
Médaille académique Gouverneur général	Médaille de la Gouverneure générale du Canada	Cédric Charles Berguer GTEA
		Yanice Chouinard TPA
		Cédric Charles Berguer GTEA
		Yanice Chouinard TPHA
Médailles d'excellence Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	Médaille d'excellence du MAPAQ	Stéphanie Duchesne TPHA
		Joanie Lambert TPA
		Mégane Lamoureux TPQA
		Bernard Lessard GTEA
		Floriane Melançon TPQA
		Sarah Morissette TÉ
		Cassandra Trudel PCHO
		Xavier Vachon TGA
Bourses de la Relève agricole de Maskinongé Député de Maskinongé Simon Allaire	Bourse dans la catégorie Études postsecondaires (1 000 \$)	Florence Kelhetter GTEA
Bourse de persévérance scolaire Fondation Édouard-Brochu	Bourse (250 \$)	Olivier Champagne GTEA
	Lauréat 1 ^{re} place	Mathieu Pellerin TPHA
	Lauréat 2 ^e place	Sacha Maltais TPHA
Concours SST « Des yeux tout le tour de la tête! » Union des producteurs agricoles (UPA)	Lauréat 3 ^e place	Sandrine Deshaies TPHA
Bourse CQPF x FRAQ Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) et le Conseil québécois des plantes fourragères	Bourse (500 \$)	Gaëlle Bergeron GTEA
Concours Chapeau, les filles! Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur	Prix Agriculture, Pêches et Alimentation (2 500 \$)	Sandrine Aubin GTEA

Prix et bourses reçus par l'ITAQ, ses diplômés et ses employés

Nom du concours ou de la bourse et organisme responsable	Prix mérité ou bourse obtenue	Nom du gagnant et programme d'étude ou domaine d'enseignement
Personnalités du mois Élevage & Cultures	Personnalité septembre 2023	Claude Vallée Conseiller en développement et formation continue
Compétition de forge Canadian Horseshoeing Championships	2 ^e place	Emma Werenchuk Apprenti maréchal-ferrant
45^e Gala du concours Les plus beaux Jardins du Québec Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ)	Prix Le Jardin de la relève	Équipe du programme Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (PCHO) Jardin Émergence
Coupe des éleveurs Club Holstein de Saint-Hyacinthe	Prix du meilleur éleveur	Ferme Maskita
Reconnaissance Fédération des producteurs de lait du Québec	Certificat de Très grande distinction	Ferme Maskita
Gala de l'AQPC Association Québécoise de Pédagogie Collégiale	Mention d'honneur	Vicky Parinet Enseignante Yves Paré Enseignant
Mérite technologique agroalimentaire Association des technologues en agroalimentaire	Prix du Mérite technologique agroalimentaire	Sandra Dagenais Diplômée du programme Zootechnologie en 1987
11^e Gala Agristars Union des producteurs agricoles (UPA)	Prix Relève 2024 remis par l'ITAQ	Jérémie Cappiello GTEA
Prix Hublo i-mersion CP	Finaliste dans la catégorie Ressources	Marie-El Domingue Manon Galarneau Catherine Gauthier Julien Martineau Line Roberge Équipe des conseillères et conseillers pédagogiques (CP) Projet de balado pédagogique « CP au PC » au campus de SH et « En toute légèreté avec tes CP » au campus de LP
Prix d'histoire du Gouverneur général Société d'histoire nationale du Canada	Lauréate dans la catégorie pour l'excellence des programmes communautaires	Marie-Josée Lettre Bibliotechnicienne



Claude Vallée, personnalité du mois du magazine web Élevage & Cultures



Équipe PCHO lors du Gala de l'Association des paysagistes professionnels du Québec



Ferme Maskita, prix du meilleur éleveur



Marion Paradis, récipiendaire de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse



Vicky Parinet, prix de la Mention d'honneur de l'Association québécoise de pédagogie collégiale 2024



Sandra Dagenais, prix du Mérite technologique agroalimentaire



Projet Color-Oeufs, lauréat local du Défi OSEntreprendre



Sandrine Aubin, lauréate du prix Agriculture, Pêches et Alimentation du concours Chapeau, les filles!



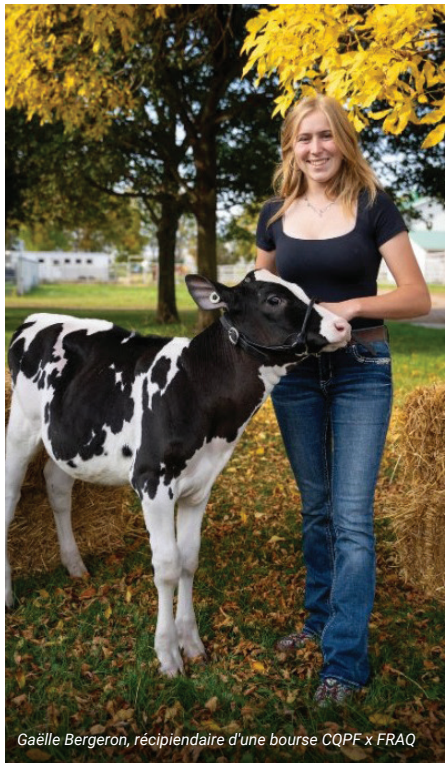
Emly Bergeron, récipiendaire de la médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse



Gabriel Pelletier et Emma Werenchuk, Canadian Horseshoeing Championships



Yves Paire, prix de la Mention d'honneur de l'Association québécoise de pédagogie collégiale 2024



Gaëlle Bergeron, récipiendaire d'une bourse CQPF x FRAQ



Balado pédagogique des CP - finaliste des prix Hublo



Gagnants du concours SST « Des yeux tout le tour de la tête! »



Florence Kelhetter, lauréate d'une bourse de la Relève agricole de Maskinongé



Jérémy Capiello, gagnant du prix Relève 2024 du Gala Agristars



Olivier Champagne, lauréat d'une bourse de persévérance scolaire

DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024
LES JOURNÉES DE LA
PÉRSEVÉRANCE
SCOLAIRE

Plan d'agriculture durable

Le ministre peut confier à l'Institut tout mandat connexe à la réalisation de sa mission. C'est pourquoi l'ITAQ est mandataire du développement et de la mise en œuvre, de concert avec tous les acteurs concernés, d'un parcours structuré de formation continue en agroenvironnement. Ce parcours est l'une des mesures phares du Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD) du MAPAQ visant à supporter les engagements climatiques et de développement durable du gouvernement du Québec. L'objectif de ce parcours est d'accélérer, par la formation, l'implantation des meilleures pratiques agroenvironnementales et performantes afin de répondre aux préoccupations du milieu agricole et des citoyens. Il offre 53 formations structurées, proposées par 13 organisations différentes, accessibles dans toutes les régions du Québec et adaptées aux besoins des producteurs agricoles ainsi qu'à ceux des autres acteurs du milieu.

Principales réalisations de l'ITAQ en 2023-2024

- › Offre de formations en croissance : 53 formations, dont 22 sont issues de l'ITAQ;
- › Réalisation de l'inventaire des formations et sollicitation auprès des institutions d'enseignement et des partenaires afin d'offrir des formations en agroenvironnement;
- › Mise à jour du Guide de présentation de projets de formations, contenant les critères d'admissibilité structurés et assurant transparence et équité;
- › Mise à jour mensuelle de la page Web du parcours de formation continue du PAD, avec hyperliens facilitant l'accessibilité et l'inscription à toutes les formations;
- › Plus de 660 participants aux formations;
- › Nombre de publications : 23 écrits, 1 500 radios;
- › Dépôt du rapport d'activités;
- › Représentations et conférences, dont celles au Salon de l'agriculture de Saint-Hyacinthe et à la Financière agricole du Québec dans le cadre de la journée de la Terre.



**Les
résultats**

Plan stratégique

Avec l'arrivée d'une nouvelle directrice générale, la révision de la planification stratégique est devenue nécessaire afin de refléter la vision de l'équipe de gestion renouvelée.

Ainsi, avec la tenue de deux journées d'étude de la Direction générale, et tous les travaux précédents liés à l'élaboration de la planification stratégique, l'équipe de gestion a procédé à une actualisation des objectifs stratégiques. En plus d'avoir dégagé une grande priorité, les objectifs ont été réduits à dix, toujours rattachés aux quatre grands thèmes de la planification originale.

Enfin, l'opérationnalisation a été revue afin de privilégier une organisation structurée des travaux (gestion de projets).

Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

La *Loi sur l'administration publique* affirme la priorité accordée par l'administration gouvernementale, dans l'élaboration et l'application des règles d'administration publique, à la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens.

Assujéti à cette loi, l'ITAQ doit rendre publique une déclaration contenant ses objectifs quant aux services offerts et à leur qualité. La déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens porte notamment sur la diligence avec laquelle les services devraient être rendus et fournit une information claire sur leur nature et leur accessibilité.

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

La présente déclaration de services aux citoyens prend appui sur la mission de l'Institut qui est définie dans sa loi constitutive et sur ses valeurs qui sont la transmission, l'évolution et l'engagement.

Clientèles

L'ITAQ dessert trois types de clientèles. Les étudiants dans le cadre des programmes d'enseignement, l'industrie dans le cadre des projets de recherches et de partenariat ainsi que le grand public dans le cadre des formations à forfait, de l'utilisation de ses locaux et de ses installations. Par la présente déclaration, l'ITAQ s'engage à accueillir leur demande avec probité, impartialité, diligence et courtoisie. Il s'assure de répondre dans les délais raisonnables et de faire les suivis appropriés en toute confidentialité. L'ITAQ s'assure de protéger l'intérêt public et d'agir avec le souci de rendre ses services en toute transparence.

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Traitement des demandes d'information	-	Traitement dans un délai de 10 jours ouvrables.	Cible atteinte	Non disponible

Le service du secrétariat général est responsable de recevoir et de traiter les plaintes provenant des différentes clientèles en regard de la présente déclaration de service. Au cours de l'année 2023-2024, aucune plainte n'a été reçue.



**Les ressources
utilisées**

Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2022-2023	2023-2024	Écart
1. Pédagogique	158	145	-13
2. Application pédagogique	44	43	-1
3. Administratif ²	97	111	14
TOTAL	299	299	0

Formation et perfectionnement du personnel

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale (%)	1 %	1,28 %

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023
Gestionnaire	21	65
Professionnel	64	138
Enseignant	390	235
Fonctionnaire	53	172
Total³	1,8	2,07

Somme allouée par personne

	2022	2023
Somme allouée par personne ⁴	802,71	1020,31

² Incluant la dirigeante d'organisme.

³ Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit les gestionnaires, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

⁴ Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit les gestionnaires, le personnel professionnel, les enseignants et le personnel fonctionnaire.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de départ volontaire (%)	16,7 %	12,65 %	12,84 %

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	11	3	11

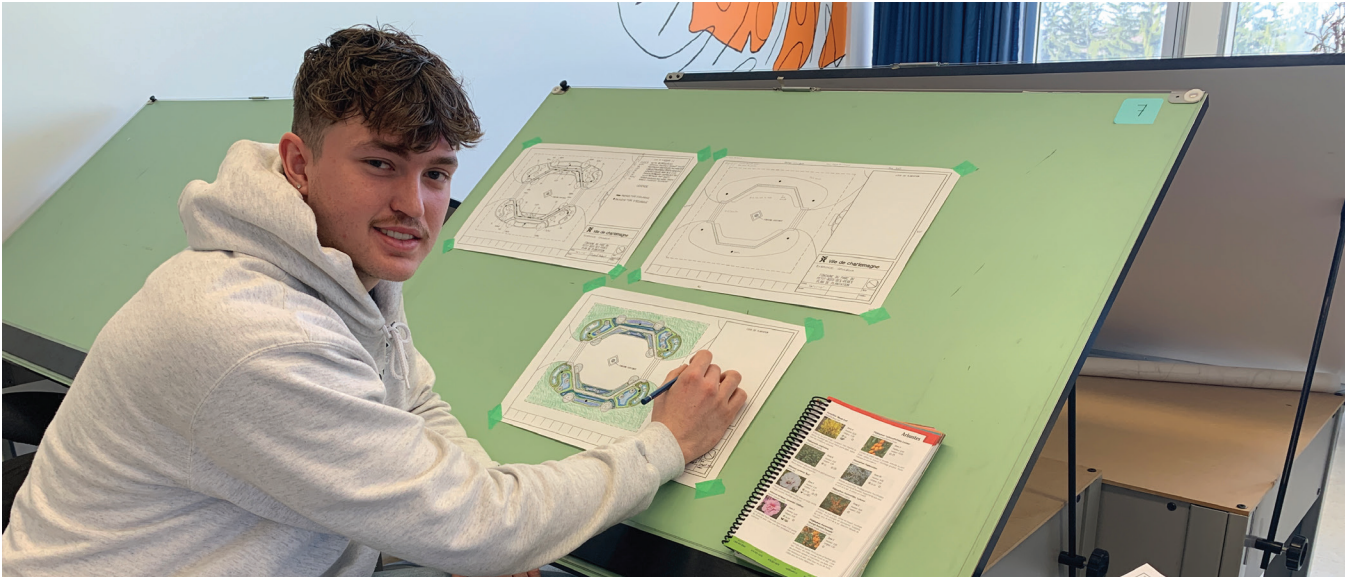
Utilisation des ressources financières

Cette information fera partie des états financiers à venir. Voir la section États financiers de l'exercice clos le 30 juin 2024.

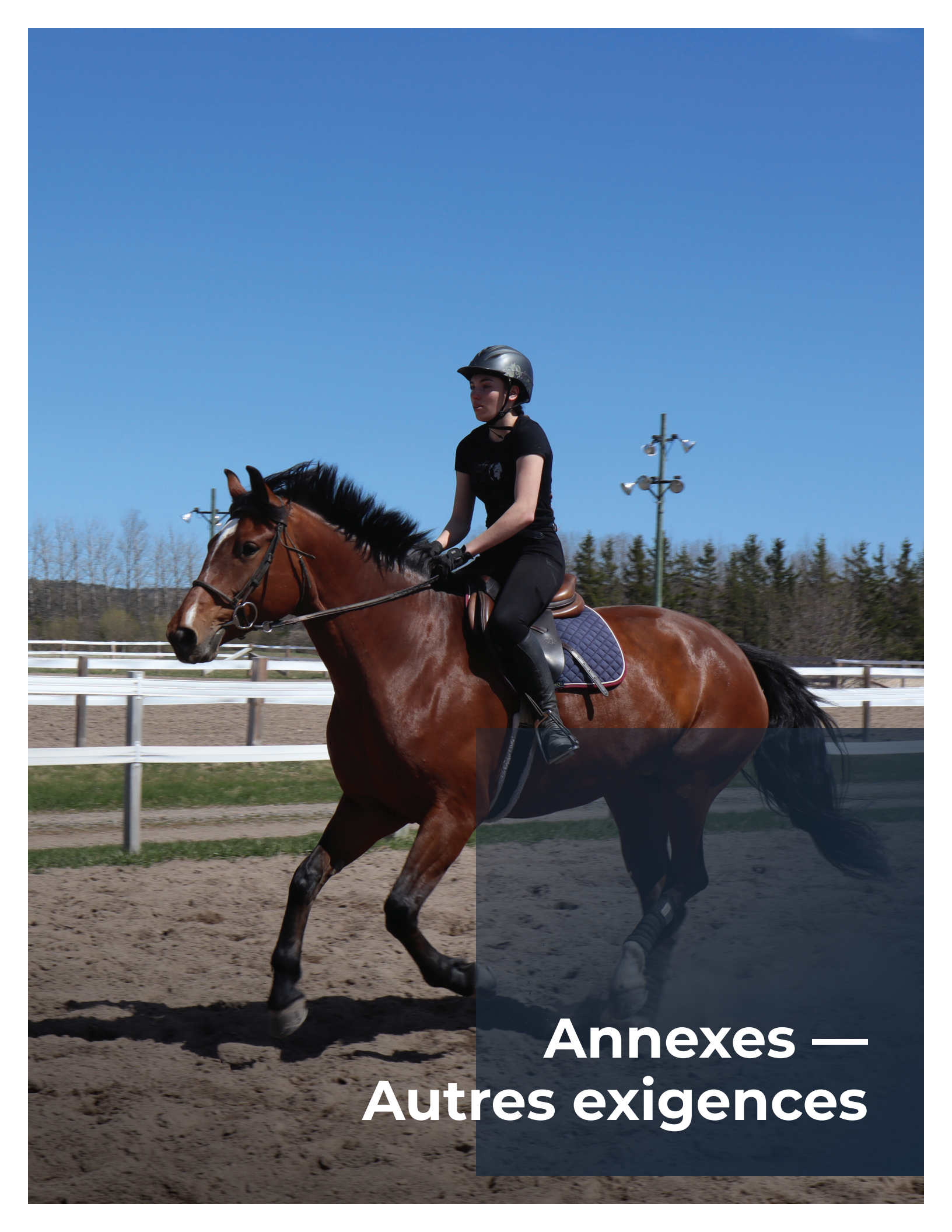
Utilisation des ressources informationnelles

Sommaire des investissements

Autonomie de l'ITAQ en ressources informationnelles	146 200 \$
Consolidation des centres de traitement informatique	49 600 \$
Mise aux normes des équipements réseautique	963 500 \$
Remplacement des projecteurs de classe défectueux	5 100 \$
Acquisition et implantation d'un logiciel comptable et de gestion des ressources humaines	146 300 \$
Remplacement des projecteurs par des tableaux interactifs	84 400 \$



Réalisations	Explication et valeur induite sur la performance organisationnelle
Autonomie de l'ITAQ en ressources informationnelles	L'ITAQ a acquis différentes composantes nécessaires pour atteindre l'autonomie au niveau informationnelle, notamment des consoles de gestion de pare-feu et d'architecture réseautique. Les services informatiques ont également acquis des appareils et composantes requises pour progresser dans l'implantation de la nouvelle solution téléphonique prenant le relai des appareils et consoles de gestion du MAPAQ.
Consolidation des centres de traitement informatique	La consolidation des centres de traitement informatique est un projet d'intérêt gouvernemental en matière de ressources informationnelles en vertu de la <i>Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles</i>. Cette vaste opération se traduira par le regroupement physique des centres de traitement informatique et par le recours prioritaire à l'infonuagique publique. En collaboration avec l'équipe de gestion de projets du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, l'ITAQ a progressé dans les étapes nécessaires pour atteindre les objectifs de l'échéancier du projet, dont la date limite est fixée au 31 décembre 2025. Cette année, l'ITAQ aura complété la réalisation de l'inventaire de l'ensemble de ses systèmes, l'identification des charges (données) qu'ils contiennent ainsi que l'analyse des préjudices de sécurité qui y sont associés. Ces étapes étaient nécessaires pour effectuer le choix du modèle de migration et planifier une stratégie en conséquence.
Mise aux normes des équipements réseautiques	Dans le cadre du démaillage entre l'ITAQ et le MAPAQ, la mise à jour de l'architecture et du réseau des technologies de l'information (TI) est une étape critique pour garantir la stabilité, la performance et la sécurité des systèmes informatiques de l'ITAQ. Il s'agit d'un projet de grande envergure échelonné sur une planification pluriannuelle. En plus de développer une toute nouvelle architecture entièrement sous sa responsabilité, l'ITAQ a effectué l'acquisition des composantes principales de la structure réseautique actuelle, en grande partie désoùtée. Les composantes achetées comprennent entre autres les commutateurs principaux, les contrôleurs Wi-Fi ainsi que l'ensemble des points d'accès Wi-Fi.
Acquisition et implantation d'un logiciel comptable et de gestion des ressources humaines	L'ITAQ poursuit la mise en place du système de gestion des ressources financières et de gestion des ressources humaines dans le but de remplacer le système gouvernemental SAGIR. L'organisation a complété l'implantation du module de gestion financière comme prévu à l'échéancier, nécessaire pour démarrer son utilisation en synchronisation avec le début de la nouvelle année financière 2024-2025. Le calendrier d'implantation des modules de gestion des ressources humaines se poursuit comme prévu afin de procéder à sa mise en production en janvier 2025.
Remplacement des projecteurs par des tableaux interactifs	L'ITAQ a démarré un plan de modernisation de ses installations technologiques en munissant ses classes de tableaux interactifs. Une priorisation des locaux a été faite en considérant certains facteurs, comme la condition des projecteurs et l'utilisation du local. À terme, ce projet, qui a été mené en collaboration avec notre équipe de conseillers pédagogiques, permettra de mettre la technologie au profit de l'enseignement. Au total, onze tableaux interactifs ont été installés sur le campus de Saint-Hyacinthe et neuf sur le campus de La Pocatière.

A full-page photograph of a rider on a brown horse in an outdoor arena. The rider is wearing a black helmet, a black short-sleeved shirt, black breeches, and black boots. The horse is a bay color with a black mane and tail, and is captured in a dynamic pose, possibly cantering or galloping. The background features a white fence, a line of trees, and a clear blue sky. A tall light pole is visible in the distance. The bottom right corner of the image is overlaid with a dark blue semi-transparent rectangle containing white text.

**Annexes —
Autres exigences**

Gestion des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés⁵

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	2022 2023 Total en ETC Transposés	Évolution
Personnel d'encadrement	27 706	0	27 836	15,24	14,44	0,8
Personnel professionnel	92 961	745	93 576	51,24	44,80	6,44
Personnel enseignant	192 158	1930	194 088	106,27	112,6	-6,33
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	141 414	1 132	142 546	78,05	72,41	5,64
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	23 897	68	23 965	13,12	11,88	1,24
Total 2023-2024	478 136	3 875	482 011	263,93	256,13	7,8

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	11	29 050 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	22	3 119 136,78 \$
Total des contrats de service	23	3 148 186,78 \$

⁵ Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

Développement durable

Le défi du développement durable est un enjeu sur lequel l'ITAQ entend poursuivre sa sensibilisation quant à la mise en place de bonnes pratiques. L'ITAQ élabore présentement son propre Plan d'action de développement durable, en respectant les grandes lignes de la démarche stratégique pour le développement durable du Québec. L'échéancier d'élaboration du plan se déploie en 2024-2025.



Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

L'Institut est assujéti à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*. Conformément à la Loi, l'ITAQ applique une directive en cette matière et a identifié un responsable du suivi des divulgations. Pour l'exercice financier 2023-2024, l'ITAQ n'a reçu aucune divulgation.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2023-2024 2023-2024

1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)	0
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégorie d'acte répréhensible

Motifs vérifiés ventilés par catégorie d'acte répréhensible	Nombre de motifs	Motifs fondés
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0	0
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0	0
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0	0
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0	0
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0	0
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment	0	0
Total	0	0

Les administrateurs de l'ITAQ sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes et les règles du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, adopté le 20 mars 2023, diffusé sur le site Web de l'Institut⁶.

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

(Tel qu'adopté par le conseil d'administration de l'ITAQ le 30 mars 2023)

PRÉAMBULE

Les membres du conseil d'administration (« administrateurs ») de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (« l'Institut ») exercent leurs responsabilités en donnant la primauté au respect de l'intérêt public, à une gouvernance inspirant la confiance du public envers les institutions gouvernementales et à la réalisation de la mission de l'Institut.

Les administrateurs sont des administrateurs publics en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*. Ainsi, ils sont tenus de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévue par cette loi et plus particulièrement à son *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ainsi que ceux établis au présent code d'éthique et de déontologie (« Code ») adopté par le conseil d'administration (« Conseil »).

SECTION I DÉFINITIONS

1. Dans le présent Code, les expressions suivantes sont définies ainsi :

- a) **Conflit d'intérêts** : désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaire à l'exercice d'une fonction ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.
- b) **Conflit d'intérêts indirect** : Cas où un administrateur peut tirer un avantage quelconque par ricochet. Cette notion inclut également l'apparence de conflit.
- c) **Information confidentielle** : signifie toute donnée, information ou renseignement (y compris tout renseignement personnel) ayant trait aux activités de l'Institut, à ses partenaires, sa clientèle et ses fournisseurs, de nature stratégique, financière, commerciale ou personnelle qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque, de compromettre la réalisation d'une opération ou d'un projet auquel l'Institut participe.

⁶ Le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'ITAQ peut être consulté à l'adresse suivante : itaq.ca/a-propos-de-litaq/presentation/cadre-legal-documents-officiels.

SECTION II OBJETS ET CHAMP D'APPLICATION

2. Le présent Code est applicable à tous les administrateurs de l'Institut et traite notamment des points suivants :
 - › les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts;
 - › l'identification de situations de conflit d'intérêts;
 - › les devoirs et obligations des administrateurs même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.
3. Le présent Code a également pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre l'Institut et sa clientèle, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général. Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l'administration générale de l'Institut au sein de son organisation et de responsabiliser les administrateurs.

SECTION III CADRE NORMATIF ET INTERPRÉTATION

4. Le présent Code s'appuie notamment sur les lois, politiques, règlements et directives suivants :
 - › *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec* (chapitre 1-13,012) (« Loi sur l'ITAQ »);
 - › *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02) (« LGSE »);
 - › *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30) (« LMCE »);
 - › Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (chapitre M-30, r. 1) (« Règlement »);
 - › Politique de gestion contractuelle de l'ITAQ;
 - › Règlement intérieur et de gouvernance de l'ITAQ;
 - › Règlement sur le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'ITAQ.
5. Le présent Code est adopté conformément à l'article 34 du Règlement et de l'article 15, 4° de la LGSE.
6. L'Institut, constitué par la *Loi sur l'ITAQ*, est une personne morale, mandataire de l'État, assujettie à la *LGSE*. En vertu de la *LGSE*, le comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines de l'Institut a la responsabilité d'élaborer un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs à être adoptée par le Conseil.
7. Le présent Code reflète et, le cas échéant, complète les dispositions du cadre normatif. Il ne reprend pas tous les sujets traités dans le cadre normatif précité et ne doit pas être interprété de manière à en restreindre la portée.
8. Le présent Code ne soustrait pas les administrateurs au Règlement. En cas de divergence entre le présent Code, la LMCE et le Règlement, les règles et les principes les plus exigeants d'un point de vue moral ou éthique s'appliquent.
9. En cas de doute quant aux gestes qu'il convient de poser ou non, l'administrateur doit agir selon l'esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent Code, en se référant au mandat et à la mission de l'Institut ainsi qu'aux valeurs sur lesquelles celui-ci s'appuie.

SECTION IV RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE ET PRINCIPES D'ÉTHIQUE

Mission, valeurs et principes généraux

10. L'administrateur doit contribuer à la réalisation de la mission de l'Institut et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens.
11. Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
12. L'administrateur doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien de l'Institut sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, aucun autre groupe ou aucune autre organisation.
13. L'administrateur doit agir avec respect dans ses relations avec les autres administrateurs, le personnel de l'Institut, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.
14. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions au service de l'Institut.

Exercice de la fonction d'administrateur

15. L'administrateur se rend disponible pour remplir ses fonctions au service de l'Institut, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de l'Institut et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.
16. L'administrateur s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.
17. L'administrateur met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de l'Institut.
18. Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, l'administrateur révèle tout renseignement ou fait aux autres administrateurs lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le Conseil doit prendre ou sur une action que le Conseil doit poser.
19. Avant de participer à une décision, l'administrateur s'assure que celle-ci respecte l'ensemble des règlements et politiques de l'Institut.

Discretion, indépendance et réserve

20. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service de l'Institut et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
21. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service de l'Institut.
22. Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

23. L'administrateur autre que le président du Conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole de l'Institut, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de le faire de la part de l'un d'eux ou de l'ensemble du Conseil.

Le directeur général est le premier responsable pour l'ensemble des communications avec les représentants des médias et le public en ce qui a trait aux activités de l'Institut. À l'occasion, le président du Conseil peut également agir à titre de porte-parole de l'Institut, de concert avec le président-directeur général.

24. L'administrateur doit, sauf dans la mesure que peut déterminer le Conseil d'administration, s'abstenir de commenter les décisions, les positions, les avis, les discussions, les communiqués et les démarches du Conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue, un réseau social ou toute autre plateforme de partage d'information.

L'administrateur ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du Conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation de l'Institut ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y œuvrent, de sa clientèle ou de ses partenaires.

25. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
26. L'administrateur doit faire un usage approprié des médias sociaux afin d'éviter de nuire à l'image et à la réputation de l'Institut, de ses administrateurs et de son personnel.

Non-ingérence dans le fonctionnement interne

27. À l'exception du président du Conseil et du directeur général, un administrateur doit éviter toute ingérence dans le fonctionnement interne de l'Institut. Il doit s'abstenir de communiquer avec un dirigeant, un cadre ou un employé de l'Institut, pour s'ingérer dans son travail, pour lui donner des instructions, pour discuter ou requérir un renseignement confidentiel, à moins d'y être expressément autorisé par le Conseil. L'administrateur doit diriger sa demande vers le président du Conseil qui assurera le suivi nécessaire auprès du directeur général.

Sauf pour les situations qui pourraient relever de leur gestion interne, l'alinéa précédent s'applique également aux administrateurs suivants : directeur des études, membres du personnel enseignant et non enseignant de l'Institut.

Conflits d'intérêts

28. L'administrateur doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service de l'Institut.

Il doit dénoncer à l'Institut tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

29. Le directeur général, le directeur des études et les membres du Conseil faisant partie du personnel de l'Institut ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir d'intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de l'Institut. Toutefois, il n'y a pas déchéance si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Les autres membres du Conseil qui ont un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de l'Institut doivent, sous peine de déchéance de leur charge, le dénoncer par écrit au président et s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel ils ont cet intérêt ou à toute séance au cours de laquelle leur intérêt est débattu.

30. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de l'Institut avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.
31. Le directeur général, le directeur des études ou les membres du Conseil faisant partie du personnel de l'Institut doivent, sous peine de déchéance de leur charge, s'abstenir de voter sur toute question concernant leur lien d'emploi, leur rémunération, leurs avantages sociaux et leurs autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle ils appartiennent. Ils doivent aussi, après avoir eu l'occasion de présenter leurs observations sur cette question, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote.

Le premier alinéa s'applique pareillement aux membres du Conseil faisant partie du personnel de l'Institut, sauf au directeur général et au directeur des études, lorsqu'il est question de rémunération, d'avantages sociaux et des autres conditions de travail d'autres catégories d'employés de l'Institut.

Limite à la participation aux décisions

32. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion, d'une séance du Conseil ou d'un comité du Conseil comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un administrateur, ce dernier a la responsabilité d'en aviser, sans tarder, le président du Conseil.

L'administrateur discute alors avec le président du Conseil de la nécessité de s'abstenir de participer aux discussions, délibérations et au vote tenus sur le sujet en question. Le cas échéant, le secrétaire doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du Conseil visée, du retrait d'un administrateur de la séance, des raisons générales de celui-ci et de son abstention aux délibérations et à la décision rendue. Un rappel de son engagement de respecter les règles de discrétion et de confidentialité prévues au présent Code peut également lui être donné par le président du Conseil lorsque les documents de la réunion ou de la séance lui ont déjà été remis.

Cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages

33. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à l'Institut.

34. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
35. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
36. En matière contractuelle, l'administrateur qui participe au cycle d'approvisionnement doit se référer à la *Politique de gestion contractuelle* de l'Institut.

CESSATION DES FONCTIONS

- 37. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du Conseil doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Institut.
- 38. En aucun temps, il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle concernant l'Institut, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y œuvrent, sa clientèle ou ses partenaires.
- 39. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du Conseil ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Institut ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du Conseil.
- 40. L'administrateur qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière de l'Institut ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au sein du Conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé, ou dont il a été témoin, dans l'exercice de son mandat au sein du Conseil.
- 41. Aucun administrateur ne doit transiger avec un administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du Conseil et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article qui précède.

SECTION V MISE EN OEUVRE

Mesures préventives

- 42. Le président du Conseil doit s'assurer que les administrateurs respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs de l'Institut.
- 43. Le président du Conseil doit fournir au membre du Conseil qui en fait la demande un avis sur toute question de nature éthique ou déontologique. Il peut demander un avis au Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ou à une personne conseillère ou experte externe.
- 44. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, ou lors de la première réunion du Conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, l'administrateur doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Institut jointe en annexe du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au président du Conseil.
- 45. Une fois par année, l'administrateur doit remettre au président du Conseil une déclaration écrite en la forme prescrite, d'une part, dénonçant, à sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre l'Institut, ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

SECTION VI PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Autorité compétente

46. Un manquement à l'une ou l'autre des dispositions du présent Code ou du Règlement peut notamment entraîner une sanction prévue à ce Règlement qui différera selon la nature, la gravité et la persistance du manquement.
47. L'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du Conseil ou un administrateur public nommé par l'Assemblée nationale ou nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

Le premier alinéa vise le directeur général, les membres indépendants, les membres du personnel enseignant et le membre non enseignant.

48. L'autorité compétente est le président du Conseil pour agir à l'égard de tout autre administrateur.

Le premier alinéa vise le directeur des études et les membres étudiants.

Processus

49. Le président du Conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Institut s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un administrateur à une obligation prévue par le présent Code. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.
50. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil a manqué aux obligations du présent Code, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque ce dernier est l'autorité compétente pour agir en vertu du Règlement. Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance et d'éthique de l'Institut, s'il a requis et reçu un tel avis.
51. Le processus disciplinaire applicable est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement.

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de 3 mois ou la révocation. Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

SECTION VII DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

52. Le président du Conseil, membre d'office du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Institut, est chargé de la mise en oeuvre, de la gestion, incluant les sanctions applicables, et de la diffusion du présent Code. Toutefois, sont exclues du ressort du président du Conseil les sanctions qui relèvent du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif (articles 37 à 42 du Règlement).
53. Le président du Conseil doit faire rapport annuellement de sa gestion en matière d'éthique au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Institut.
54. L'Institut doit rendre le présent Code accessible au public et le publier dans son rapport annuel.

- 55. Le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par l'autorité compétente en matière disciplinaire, de ses décisions et des sanctions imposées, ainsi que du nom des administrateurs publics suspendus au cours de l'année ou dont le mandat a été révoqué.
- 56. Le présent Code entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil.
- 57. En tout temps, le Conseil peut, par voie de résolution et sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Institut, amender le présent Code, l'abroger et le remplacer par un autre, ou encore en suspendre ou en modifier temporairement tout article.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

En 2023-2024, l'ITAQ a reçu quatre demandes d'accès à l'information. Les demandes ont été traitées dans les délais prescrits par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Aucune demande reçue par l'ITAQ n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable ou de demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

L'ITAQ s'est assuré que le personnel appelé à traiter des demandes d'accès à l'information soit formé à cet effet et ait les compétences requises en matière de sécurité de l'information. Plusieurs activités de sensibilisation ont été réalisées lors de la dernière année comme l'envoi de courriels massifs sur l'hameçonnage et les risques de fraude potentielle.

Les tests d'intrusion ont été réalisés de même qu'un audit des systèmes informatiques.

L'ITAQ a poursuivi son déploiement de la mise en application de la Loi 25 en tenant une formation de sensibilisation pour le personnel d'encadrement.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	4
---------------------------------	---

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	4	0	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	4	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	0	0	0	-
Partiellement acceptée	3	0	0	Art 47 al 3 et 4 et 5 Art 9
Refusée (entièrement)	0	0	0	-
Autres	1	0	0	Art 47 al.5

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire?	Non
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	11
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Non
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française ?	Non
Si vous avez une directive particulière :	
› Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française :	-
› Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ?	
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	-
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	0 %

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État ?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Publication de la Politique institutionnelle de valorisation de la langue française
L'article 20.1 de la Charte de la langue française prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.	
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :	
› est exigé ?	4
› est souhaitable ?	

Politique de financement des services publics

L'ITAQ souscrit aux normes, règles et pratiques en vigueur, et ce, conformément à la Politique de financement des services publics. Cependant, en raison du contexte de transition, les données ne sont pas accessibles.

États financiers de l'exercice clos le 30 juin 2024

Le contexte de la transition de l'ITAQ vers un organisme autre que budgétaire a entraîné de nombreux défis. L'organisme n'a pas été en mesure de colliger, dans les délais demandés, l'ensemble de l'information à fournir au Vérificateur général du Québec (VGQ) pour la production d'états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 30 juin 2024. Pour cette raison, son audit des états financiers n'apparaît pas dans ce rapport.

L'équipe des finances est maintenant stable, il y a une direction en place depuis un an qui prend en charge les nouveaux outils mis à sa disposition. Elle assure une étroite collaboration avec le VGQ afin de déposer dans les meilleurs délais des états financiers.



CAMPUS DE LA POCATIÈRE

401, rue Poiré
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
418 856-1110
information@itaq.ca

CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE

3230, rue Sicotte
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2
450 778-6504
information@itaq.ca



ITAQ.CA